

Les critères utilisés pour répartir les 60 millions de dépenses supplémentaires ont fait appel au discernement pour décider dans quelle mesure le chômage qui reflète des relations structurelles de longue date dans les diverses régions du pays, a dépassé le niveau d'environ 4 p. 100. D'après ce principe, environ la moitié du chômage excessif se trouve au Québec, le reste dans d'autres régions du Canada. Dans la répartition des dépenses dans le Québec et dans chacune des autres régions, on a donné le pas à la nécessité de choisir le travail qui créerait relativement beaucoup d'emploi par dollar dépensé et en même temps contribuerait aux programmes du gouvernement.

3. Des chiffres ne sont pas disponibles au sujet du nombre de personnes qui seront employées ni des rémunérations qu'elles toucheront de la répartition approximative de 25 millions en tâches d'exploitation et d'entretien. On prévoit, cependant, qu'environ 3,670 années-hommes d'emploi seront créées par ces tâches. Comme une année-homme est l'emploi d'une seule personne pendant une année complète, il est évident que bien plus que les 3,670 personnes mentionnées précédemment seront employées vu que cet argent doit être dépensé dans l'année financière se terminant le 31 mars 1971. Le genre de personnes à embaucher comprendra des personnes bien payées comme les mécaniciens; cependant, par suite du genre de projets, on s'attend que la majorité des personnes employées seront situées dans les catégories moins bien payées de travailleurs non spécialisés ou seulement à demi-spécialisés.

#### L'AÉROPORT DE CHARLOTTETOWN

##### Question n° 214—M. Macquarrie:

1. Combien de passagers peuvent actuellement trouver une place assise dans la salle d'attente de l'aéroport de Charlottetown?

2. Combien de passagers pouvaient y trouver une place assise avant l'agrandissement du bâtiment terminal?

3. Quel est le nombre quotidien des vols commerciaux à l'aéroport de Charlottetown? Combien de passagers peuvent-ils desservir?

4. Combien d'automobiles le terrain de stationnement de l'aéroport peut-il recevoir?

5. A-t-on l'intention d'agrandir les pistes de cet aéroport? Dans l'affirmative, quand et dans quelle mesure?

6. Achète-t-on ou arpente-t-on des terrains en vue de l'agrandissement de cet aéroport?

7. Quand installera-t-on un système d'atterrissage aux instruments?

8. Songe-t-on à apporter d'autres améliorations à cet aéroport? Dans l'affirmative, quand?

9. Quelle est la superficie de l'actuel terminus des passagers? Quelle était-elle avant l'agrandissement susmentionné au paragraphe 2?

**M. Gérard Duquet (secrétaire parlementaire du ministre des Transports):** 1. 63 personnes.

2. 33 personnes.

3. a) Le Boeing 737, deux vols quotidiens, 109 sièges.  
b) Le Dart Herald, trois vols quotidiens, 42 sièges.

4. 58 automobiles.

5. Non.

6. Pas à l'heure actuelle; cependant, on a formé un groupe spécial qui doit rédiger un plan de masse en vue d'un agrandissement de l'aéroport compatible avec les services à horaire fixe qui y sont assurés.

[M. Jerome.]

7. Il est prévu pour 1972.

8. a) Un agrandissement de 1,280 pi. ca. de l'aérogare doit être terminé en 1971. b) Des améliorations aux pistes, au système de balisage des pistes et aux autres installations de l'aéroport, telles que le prévoit la mise en application du plan de masse dont il est question à l'item 6, devraient être faites d'ici cinq ans.

9. L'aérogare actuelle, 2,960 pi. ca.; avant l'agrandissement, 1,569 pi. ca.

#### LE NOMBRE DE FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX ET LEURS TRAITEMENTS

##### Question n° 285—M. Mazankowski:

Combien de fonctionnaires étaient à l'emploi du gouvernement au cours des années financières 1967-1968 et 1968-1969, a) quel a été le coût total de leurs salaires au cours de chacune de ces années financières, b) quel a été le salaire moyen pour chacune de ces années financières, c) quel a été le pourcentage des augmentations?

##### L'hon. C. M. Drury (président du Conseil du Trésor):

	1967-1968	1968-1969
Nombre d'employés	201,601	204,177
a) Feuille de paie (en milliers de dollars)	\$1,261,472	\$1,363,776
b) Traitement moyen	\$6,257.20	\$6,679.30
c) Pourcentage d'augmentation		6.7 p. 100

Les données ci-dessus se rapportent seulement aux employés dont le Conseil du Trésor est l'employeur; elles ne comprennent pas les employés occasionnels ayant moins de six mois de service.

Source: BFS—Statistiques de l'emploi fédéral.

#### LES BUREAUX DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE

##### Question n° 294—M. Schumacher:

1. Combien de bureaux le ministère de la Justice a-t-il au Canada à l'heure actuelle et, dans chaque cas, a) où sont-ils situés, b) quand ont-ils été ouverts, c) à quelle fin ont-ils été ouverts?

2. Combien d'avocats sont employés dans chacun des bureaux et, dans chaque cas, a) quels sont leurs noms, b) quels sont leurs traitements?

3. Quels sont les autres employés dans les bureaux en question et, dans chacun des cas, a) à quel titre sont-ils employés, b) quels sont leurs traitements?

4. Quel est le budget de chacun des bureaux pour l'année en cours?

**L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice):** 1. En plus de son bureau central à Ottawa, le ministère de la Justice possède les bureaux régionaux suivants, lesquels furent ouverts aux dates indiquées ci-dessous:

a) Halifax	ouvert	b) 1 <sup>er</sup> juillet 1970.
Montréal	ouvert	19 juillet 1965.
Toronto	ouvert	1 <sup>er</sup> janvier 1966.
Winnipeg	ouvert	1 <sup>er</sup> avril 1969.
Vancouver	ouvert	1 <sup>er</sup> août 1967.

Des avocats du ministère de la Justice sont également affectés à d'autres ministères ou organismes du gouvernement à Sydney (N.-É.), Moncton (N.-B.), Saint-Jean (N.-B.), Belleville (Ont.), Edmonton (Alb.) et Saskatoon (Sask.). Deux procureurs de la Couronne sont également affectés à Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest), et un autre à Whitehorse (Yukon). c) Le but de chaque